



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Dispositifs mobilisables pour le
recrutement d'aides-soignants en
SSIAD/SAAS**

DOSA/DREM/RHSS/DPROMS

Introduction

Pourquoi parler aujourd'hui du recrutement d'AS en SSIAD et SAAS?

Un virage domiciliaire affirmé par les politiques publiques

Viellissement de la population et augmentation des situations de dépendance

Priorité donnée au maintien à domicile dans le Plan Grand Age

Renforcée par la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 relative à la société du bien vieillir et de l'autonomie

Les SSIAD et les SAAS : un maillon essentiel des parcours de soins

Soins, prévention de la perte d'autonomie, coordination avec les acteurs de territoire

Contribution directe à la qualité et à la continuité des soins à domicile

Mais une condition incontournable : les professionnels

Tensions fortes sur le recrutement d'aides-soignants

Enjeu d'attractivité, de formation et fidélisation



1. Formation

Cartographie des IFAS

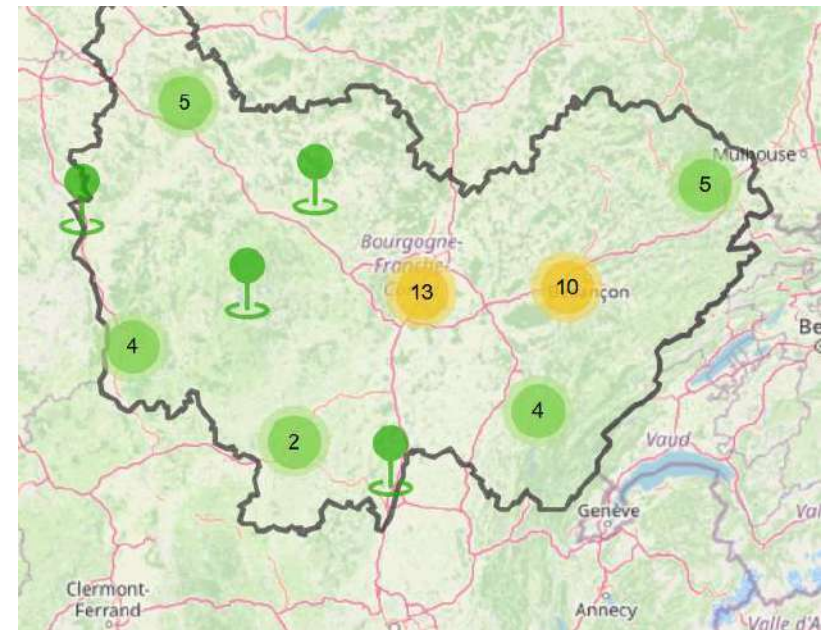
27 IFAS en BFC

21 rattachés à des IFSIS – 5 Education Nationale – 1 IRTESS

Maillage territorial assuré

Cartographie interactive disponible sur le site d'Emfor

[ORGANISMES BFC sanitaire et social](#)



Parcours de formation

Parcours complet :

1540 h de formation dont 770h de stage

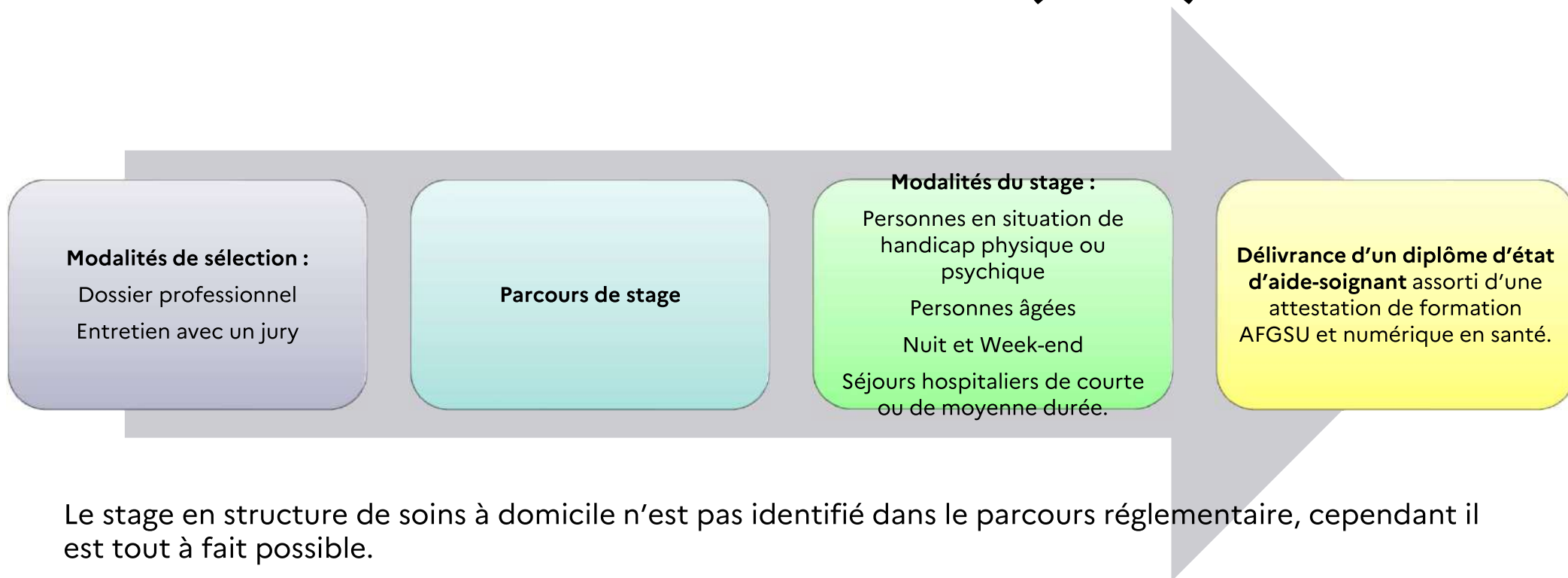
- Rentrée fin août
- Rentrée Janvier – Février dans certains instituts (Lons le Saunier – Mâcon – Quetigny – Luxeuil - Vesoul)
- Sur sélection sauf pour les apprentis et les ASH ayant plus d'un an d'ancienneté
- Les personnes en contrats de professionnalisation doivent passer les épreuves de sélection.
- Formation initiale ou continue

Parcours partiels :

Les personnes titulaires de certains baccalauréats professionnels ou autres titres ou diplômes bénéficient de parcours dits « partiels » allégés.

- SAPAT : 1001h de formation 490 h de stage – 511 h de théorie
- ASSP : 721h de formation – 350 h de stage – 371 h de théorie (formation la plus courte)
- AES/AVS :
 - 2021 : 875 h de formation 420 h de stage 455 h de théorie
 - 2016 : 973 h de formation 420 h de stage – 553 h de théorie
- ADVF: 1162 h de formation 595 h de stage – 567 h de théorie.

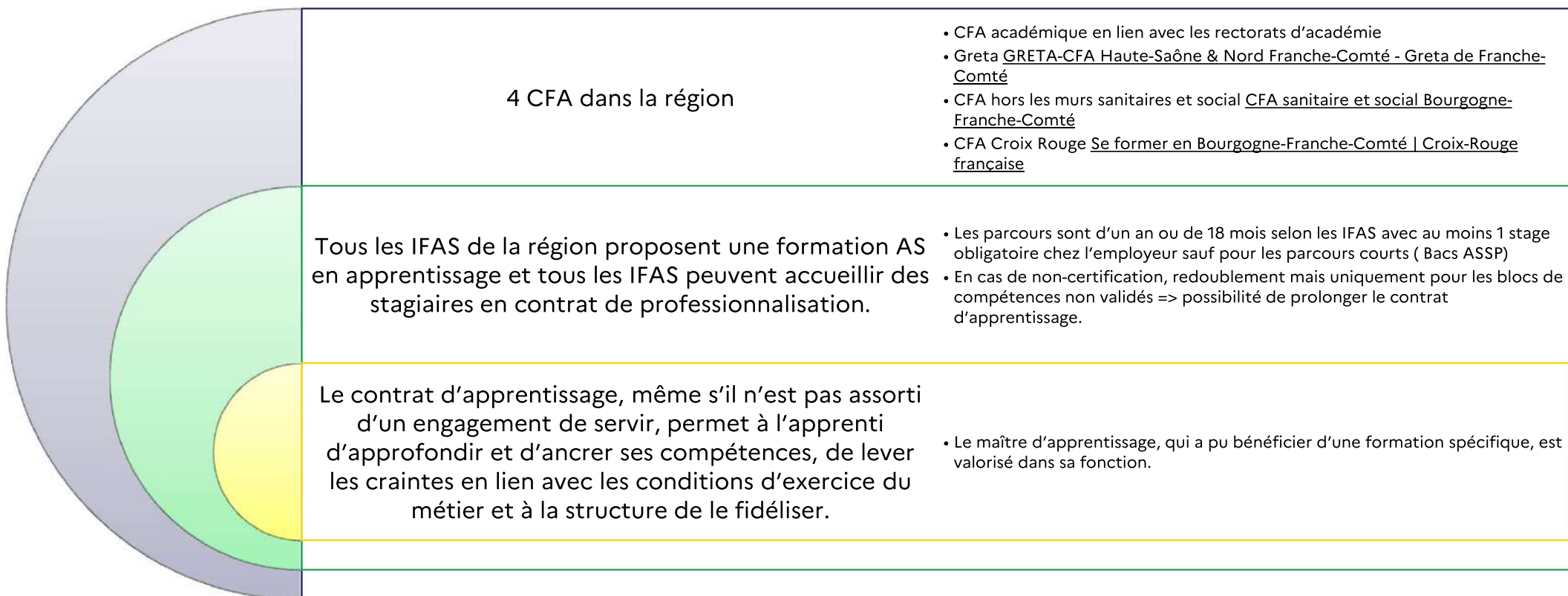
Parcours de formation (suite)



Le stage en structure de soins à domicile n'est pas identifié dans le parcours réglementaire, cependant il est tout à fait possible.

Piste envisagée : L'ARS interviendra auprès des instituts de formation (IFAS) afin de les sensibiliser à l'accueil de stagiaires en SSIAD dans la mesure où les conditions d'apprentissage en stage sont idéales en raison de l'accompagnement permanent par un tuteur sur la durée du stage.

Formation par apprentissage



*Intervention Mme Stéphanie Lejault – SSIAD Croix Rouge – 58
Mme Corinne Verdu – SSIAD Réseau APA 71*



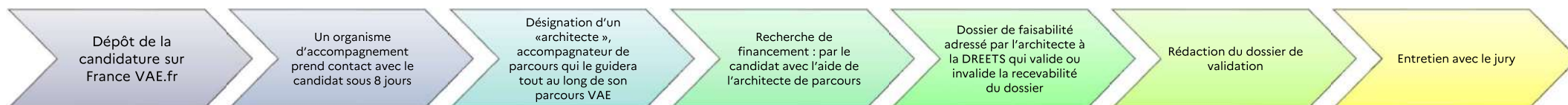
2. Autres dispositifs

Validation des Acquis de l'Expérience

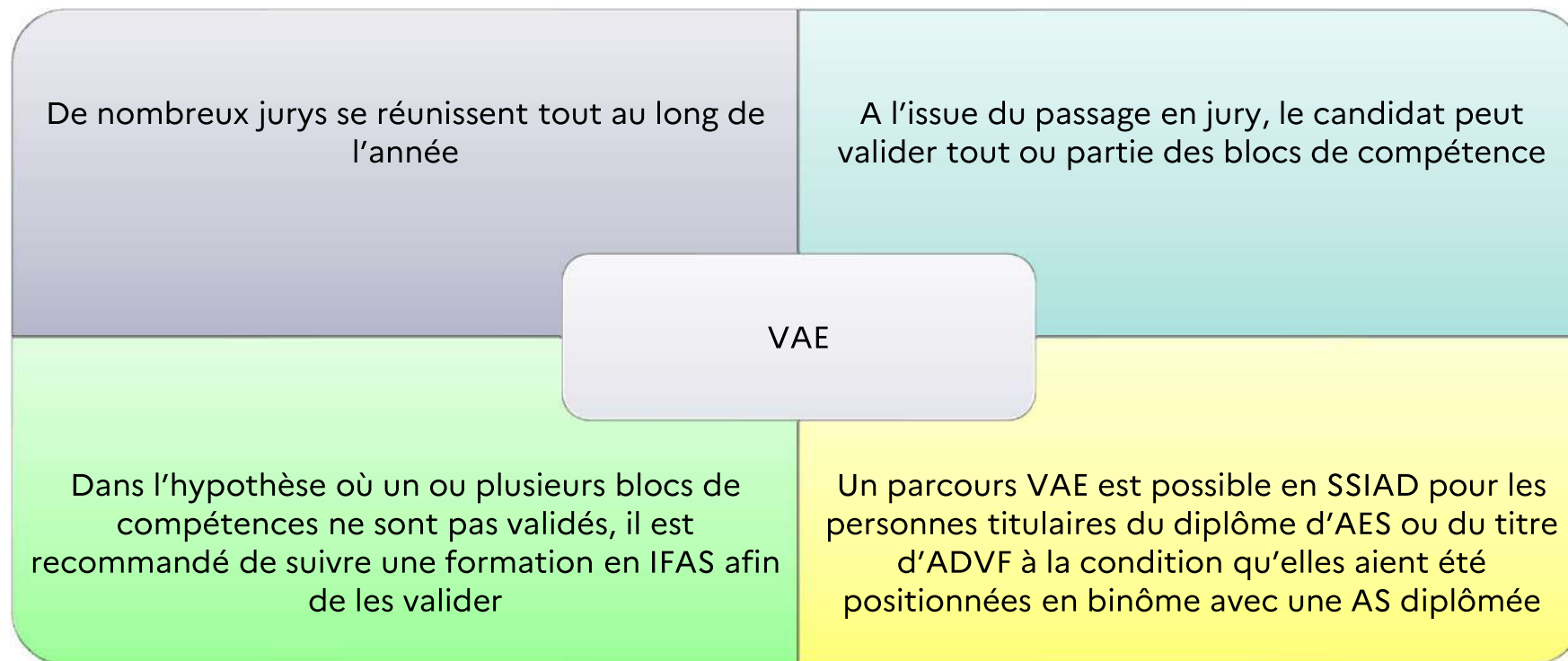
Le dispositif « France VAE » se met progressivement en place.

Il ne concerne que les salariés du secteur privé.

Pour les salariés du secteur public, c'est l'ancien dispositif qui est toujours en vigueur : Dispositif géré par l'ASP (Agence de service et de paiement) qui dépend de la DREETS.



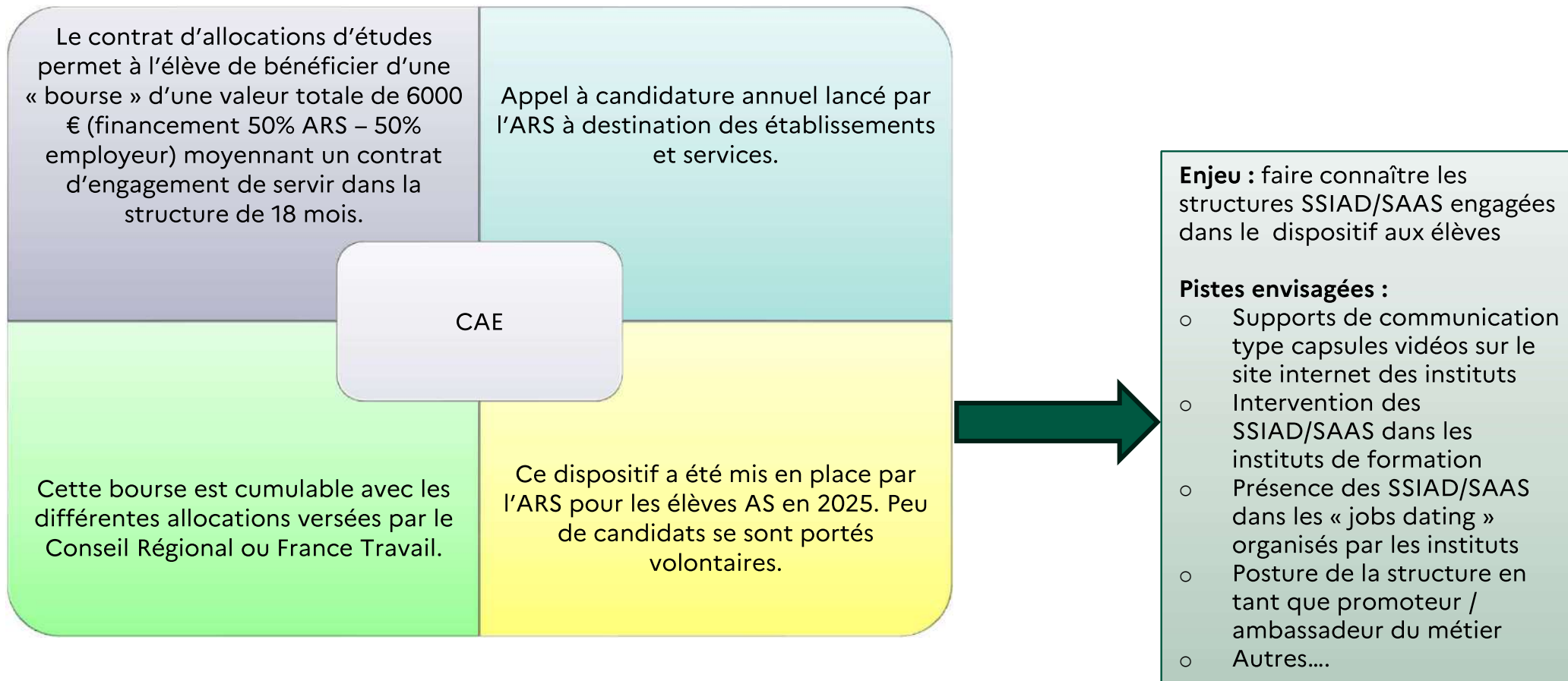
Validation des acquis de l'expérience



Certains OPCOS (ANFH, UNIFORMATION...) proposent des VAE collectives.

Intervention Mme Corinne Verdu – SSIAD Réseau APA 71

Contrat d'allocations d'études (CAE)



Intervention de M.Olivier Saltarelli, SSIAD du Lac - 21

Accueil en stage

Accueillir des élèves aides soignants et des élèves en baccalauréat SAPAT ou ASSP est un excellent moyen de constituer un vivier de recrutement. Pour les élèves en bac pro, cela permet également d'identifier de futurs apprentis.

Accueillir en stage des étudiants IDE permet de constituer un vivier de recrutement pour les remplacements estivaux d'aides soignants.

Accueil en stage

Accueillir en stage des demandeurs d'emploi en PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) permet d'élargir le « champ des possibles » dans le cadre d'une reconversion.

Une réflexion est à mener avec les instituts de formation pour valoriser cette expérience de stage auprès des élèves.

Les SSIAD/SAAS peuvent se rapprocher des lycées professionnels de leurs territoires pour intervenir auprès des élèves de terminale et présenter l'exercice à domicile.

Les SSIAD/SAAS peuvent prendre contact avec les agences France Travail de leurs territoires pour organiser l'accueil en stage PMSMP.

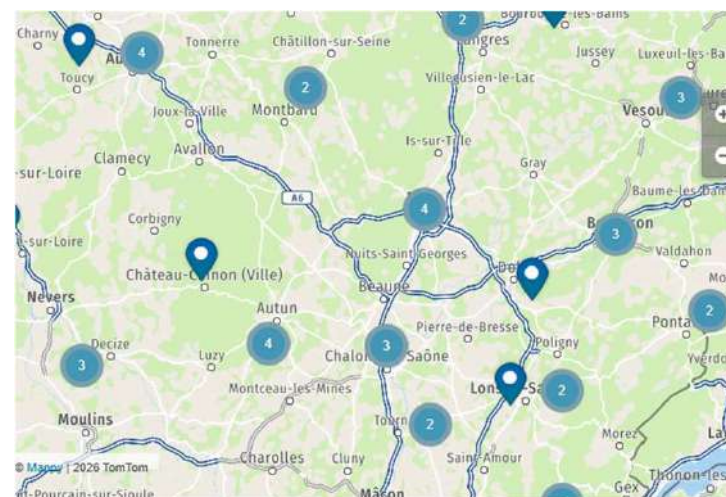
Intervention de M. Olivier Saltarelli - SSIAD du Lac - 21

Dispositifs France Travail

France Travail propose des dispositifs de prise en charge de formations préqualifiantes qu'il pourrait être intéressant de mobiliser même si cela ne couvre pas la totalité de la formation.

Il est possible de cumuler plusieurs dispositifs.

[Votre agence France Travail | France Travail](#)



Piste envisagée : Proposer une expérimentation avec un SSIAD volontaire sur un territoire où le métier est très en tension en lien avec tous les partenaires locaux concernés : IFAS, Conseil Régional, France Travail, Mission locale, OPCO, etc.

Merci pour votre attention !